

L'incognito du Messie : Les questions de Pilate — II

Georg Kühlewind

(Die Christengemeinschaft, février 1989)

Dans l'histoire, Jésus apparaît à plusieurs personnalités qui, vues d'un point de vue dramaturgique, jouent des rôles négatifs : elles amènent sa mort, comme Judas, les grands prêtres, les pharisiens ; on peut aussi compter Pilate, parmi eux. Il est nonobstant certain que sans ces personnalités « négatives » et sans cette mort, le Christianisme n'eût pas été le christianisme : pas de croix, pas de mort, pas de résurrection. Ainsi donc, les « auteurs » de cette mort ont pour ainsi dire joué un rôle positif — mais ce n'est guère leur mérite. Pilate semble être celui parmi eux qui a pressenti avec qui il avait à faire et qui joua pour ainsi dire son rôle en étant à demi-conscient en référence à la « nécessité » de la mort de Jésus, justement lui, pour qui la tradition de l'attente du Messie était étrangère.

3. La double accusation

Les Juifs, les milieux dirigeants du clergé et les scribes sont convaincus que Jésus n'est pas celui qui est attendu. Ils sont égarés par leur représentations du Messie, [l'idée qu'ils s'en sont faites, jusqu'à l'obsession, *ndt*] et par l'impossibilité de principe de recevoir directement l'*Alêthéia* — ou bien la « vérité non-dissimulable » — que l'on ne peut donc pas cacher. Avec cela ils ne sont pas les seuls : sous la croix il ne reste qu'un seul et unique disciple. L'opposition des grands prêtres est motivée de manières diverses : l'envie, la crainte face à l'intervention de la puissance romaine si jamais, de la part du Nazaréen, un mouvement populaire fût déclenché, la peur que l'institution fût perçue et ressentie comme superflue, si la vie religieuse se remplît d'une dynamique nouvelle. Et derrière tout cela se dresse l'incertitude insurmontable, quant à sa voir s'il est ou s'il n'est pas le Messie. Ainsi, trouve-t-on le noyau de leur opposition dans la question qu'ils posent au prisonnier, à savoir, s'il se prend pour le Christ ; cela mettrait fin à leur incertitude, car pour leur mode de pensée, il est impossible que le Fils de Dieu soit sans défense devant leur tribunal ; ils ne peuvent ou ne veulent pas admettre cela.

Selon leur façon de voir, il n'est donc pas le Christ. Mais il produit des signes et miracles nombreux et détourne ainsi le peuple du bon chemin : c'est pourquoi il doit mourir ; et cela doit se dérouler publiquement afin que le peuple puisse se convaincre qu'il ne s'agit pas d'un Dieu ; à cette occasion la puissance romaine doit le juger afin qu'elle se convînt elle-même que les grands prêtres n'ont rien de commun avec le mouvement populaire. Ainsi Pilate fut-il entraîné dans cette histoire.

{Le Sanhédrin, le Conseil supérieur des Juifs n'était pas du tout « forcé » de porter le procès devant Pilate, car dans les affaires du droit religieux, les Juifs répondaient eux-mêmes de leur propre ju-

ridiction criminelle à l'époque (voir la lapidation d'Étienne : Ac 7, 54 et suiv.). Mais il fallait au plus possible que Jésus fût condamné par l'autorité d'occupation, en tant que mutin politique et dans ce cas, la juridiction de compétence était celle romaine. Dans cette mesure la phrase que Pilate adressa aux prêtres est correcte : « Prenez-le, vous le jugerez selon votre loi » ; à laquelle il répondirent : (« ... Il ne nous est pas permis d'exécuter quelqu'un » — (Jn 18, 31) — Voir à ce sujet : Ethelbert Stauffer : *Jerusalem und Rom im Zeitalter Jesus Christi [Jérusalem et Rome à l'époque de Jésus-Christ]* Berne 1957, p.121.)

L'accusation proprement dite ne peut pas être présentée à Pilate, ou alors difficilement seulement. Il ne s'intéresserait guère à ce qu'un Juif se prît pour le Fils de Dieu, ce n'était pas son affaire, ce n'était pas une question politique dans un premier temps ; ou alors s'il s'intéressait à l'accusé il ne le laisserait pas mourir. C'est pourquoi il fallait trouver une autre accusation, soit le « Il se prend pour le Fils de Dieu » devait être formulée autrement pour Pilate.

L'expression « Le roi des juifs » est appropriée ; dans le même sens que celle du « Fils de Dieu », mais elle avait l'avantage de pouvoir être comprise, aussi bien politiquement qu'aussi religieusement — ésotériquement. Dans le semblant de plainte, pour préciser, il n'est pas permis notoirement que ce soit un mensonge absolu ; les plaignants savent que Jésus ne peut pas disconvenir de ce qui est vrai. S'il est interrogé ; Es-tu le roi des juifs ? — au sens politique — alors Lui répondra par l'affirmative — au sens ésotérique. Il en sera de même pour la démolition et la reconstruction du temple en trois jours. (Mt. 26, 61 ; 27, 40 ; Mc 14, 58 ; 15, 29 ; Jn 2, 19)¹. Mais

1 Voir aussi Voir : G. Kühlewind : *Das Gewahrwerden des Logos [La prise de conscience du logos]* ; Chapitres 8 & 9, Stuttgart 1979.

il est peu probable qu'il s'agisse d'un chef d'accusation devant Pilate, parce que ce n'est qu'une absurdité, si on l'entend au sens extérieur. L'accusation est rendue de manière très floue, elle n'était d'ailleurs probablement pas différente : « Et ils commencèrent à l'accuser, ils disaient : nous l'avons trouvé en train de pervertir notre nation, d'empêcher qu'on paie les impôts à César et de se faire passer pour un christ roi. » (Lc 23, 2) « Mais ils insistaient : Il soulève le peuple, il enseigne dans toute la Judée, et même depuis la Galilée, où il a commencé, et jusqu'ici. » (Lc 23, 5) « Alors Pilate sortit vers eux, dehors, et il leur dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ? Ils lui répondirent : S'il n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré. » (Jn 18, 29-30). Chez Matthieu et Marc, de telles plaintes extrêmement douteuses ne sont pas une fois mentionnées, il est dit simplement : « Mais, aux accusations des grands prêtres, il ne répondit rien » (Mt 27, 12) et : « Les grands prêtres l'accusaient de beaucoup de choses. » (Mc 15, 3). Dans un premier temps, il n'est donc pas fait mention de l'accusation proprement dite à Pilate. L'expression « *le roi des Juifs* » semble très floue, volontairement voilée : « *qu'il soit le Christ un roi* ».

4. Pilate questionne

Ce n'est pas pour rien que les Juifs ont été prudents dans leurs accusations en fréquentant Pilate. Car celui-ci perce à jour leur envie (Mt 27, 18 ; Mc 15, 10) et leur est d'emblée hostile ; Il veut rejeter toute l'affaire. (« Jn 18, 31). Mais lorsqu'il est poussé à s'occuper de Jésus, sa première question, selon tous les rapports, est : « Es-tu le roi des Juifs ? » (Mt 27, 11 ; Mc 15, 2 ; Lc 23, 3 ; Jn 18, 33)². Aucune accusation n'est explicite, mais tous les textes reprennent la question de Pilate. Peut-être Pilate sait-il quelque chose sur Jésus grâce à d'autres récits ; peut-être le soupçon lui a-t-il été soufflé par le prêtre du haut lieu. D'après les synoptiques, la réponse à la question est affirmative: « Tu le dis ». Dans l'évangile de Jean, la question est suivie d'une conversation entre Jésus et Pilate.

Après la réponse affirmative on s'attendrait à la condamnation de Jésus. Selon une compréhension politique de l'affaire, la punition de mort est justifiée de par l'aveu, l'affirmation. Mais Pilate, prononce un jugement libérateur, inattendu de la part des juifs : « Je ne trouve rien, aucun motif de culpabilité chez cet homme ». (Lc 23, 4 ; Jn 18, 38). La même chose est exprimée chez Matthieu et Marc. S'ensuivent d'autres plaintes « véhémentes » de la part des

grands prêtres qui ne tinrent manifestement pas compte de l'attitude de Pilate (Mt 27, 12-13 ; Mc 15, 3-4 ; Lc 23, 5-10) ; C'est la nouvelle accusation chez Jean qui est rapportée le plus dans le détail chez (Jn 19, 12) : « Dès lors Pilate cherchait à le relâcher. Mais les juifs vocifèrent : Si tu le relâches, tu n'es pas ami de César ?. Qui se fait roi s'oppose à César. » et même après quelques autres vociférations diverses de la part des grands prêtres : « ... Nous n'avons de roi que César » (Jn 19, 15). Alors Pilate accepte : il livre Jésus pour qu'il soit crucifié.

D'après le récit des synoptiques, Pilate comprend très vite qu'il ne s'agit pas d'un crime politique, que l'accusation des grands prêtres n'est qu'un prétexte pour obtenir la crucifixion de Jésus par le pouvoir romain. Il connaît manifestement le sens ésotérique de l'expression "*le roi des Juifs*". Il veut sauver Jésus de la mort. Mais le silence de l'accusé le laisse perplexe (Mt 27, 14 ; Mc 15, 5 ; Lc 23, 9 ; Jn 19, 9). Il se rend compte que Jésus ne veut pas se sauver, alors qu'il n'aurait pas été difficile d'utiliser les contradictions de l'Ancien Testament ou les différences d'opinion entre les pharisiens et les sadducéens pour présenter Jésus comme un simple rénovateur religieux et l'innocenter politiquement. Mais grâce à Jean, nous apprenons encore : « ³³Pilate rentra dans le prétoire, appela Jésus et lui dit : « Es-tu le roi des juifs ? ³⁴Jésus répondit : Dis-tu cela de toi-même ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ? ³⁵Pilate répondit : Est-ce que je suis juif ? Ta nation et les grands prêtres t'ont livré à moi, qu'as-tu fait ? ³⁶Jésus répondit : Mon règne n'est pas de ce monde. Si mon règne était de ce monde, mes gardes auraient combattu pour que je ne sois pas livré aux Juifs. Mes voilà, mon règne n'est pas d'ici. ³⁷Pilate lui dit : Alors tu es roi ? Jésus répondit : Tu le dis, je suis roi. Je ne suis né et ne suis venu dans le monde que pour attester la vérité. Quiconque est de la vérité entend ma voix. ³⁸Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Et sur cette parole, il ressortit vers les Juifs pour leur dire : « je ne trouve en lui aucun motif. » (Jn 18, 33-38).

Dans la version de Jean une contre-question est opposée à la question de Pilate : Jésus veut savoir dans quel sens Pilate fait usage de l'expression « *roi des Juifs* » ; En est-il *lui-même* arrivé à cette idée ou bien interroge-t-il dans un sens purement extérieur comme il l'a entendu peut-être faire de la part des Juifs ? Or, Pilate confirme et renforce l'idée qu'il l'entend dans le sens ésotérique : car il souligne qu'il n'est pas juif en insistant sur le terme « Je ». Jésus voit en lui un intérêt éveillé et il clarifie véritablement tout à Pilate qui veut encore entendre un « oui » évident quant à son royaume ; cela retentit comme dans le récit synoptique : « *Tu le dis* ».

² Voir aussi : *Visions d'Anne-Catherine Emmerich, Tome III* pp .252-254— P. Tequi, éditeur Paris 6^{ème} (sans date de parution).
Ndt

Cette parole « *Tu le dis* » (Mt 26, 25 ; 27, 11 ; Mc 15, 2 ; Lc 23, 3) n'est en aucun cas un signe de modestie ; Matthieu parle déjà contre lui, où il est prononcé à l'égard du traître (« Judas qui le livrait, lui dit à part : Est-ce moi, rabbi ? Il lui répond : Tu l'as dit. »). Il a à peu près le sens suivant : « Il s'agit de déclarations qui ne peuvent pas être bien faites par ceux sur lesquels elles sont faites. Si *Je* dis que je suis un roi, cela ne peut pas être simplement accepté, dans tous les cas *tu* dois le dire : celui qui pose la question doit en tout cas reconnaître la réponse comme vraie, pouvoir l'affirmer ou la dire lui-même, il doit se décider par rapport à la réponse, l'affirmer ou la refuser. La responsabilité lui incombe. »

S'ensuivent des paroles sur la vérité, celle qui n'est pas dissimulable ou *Alêtheia* : « *Je suis venu pour rendre non dissimulable ce qui l'était jusqu'à présent. Celui qui est, à partir de la sphère de vie, la vérité vivante, le comprendra.* » La question de Pilate — Qu'est-ce que la vérité ? — N'est ni cynique, ni mondaine, il interroge plutôt d'un cœur fervent, en étant peut-être plongé dans l'embarras de la situation : Qu'est-ce que le suprasensible ? Qu'est-ce que la spiritualité qui doit être à présent révélée ?, et à partir de laquelle un être humain peut être. L'entretien est singulier et inhabituel. Jésus sort de son silence habituel et parle à Pilate sur le même ton qu'il parlait aux Juifs (Jn 5, 33 ; 8, 47 ; 10, 27) ou même à ses disciples (Jn 14, ...¹⁶ et je prierai le Père, et il vous donnera un autre paraclet qui soit pour toujours avec vous, ¹⁷L'esprit de vérité que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le voit ni le connaît. Vous, vous savez qu'il demeure chez vous et qu'il est en vous.) S'il fait cela, ce n'est pas pour qu'il soit acquitté, mais uniquement pour que Pilate soit touché par la qualité d'essence du Christ, qui est lui-même l'Annonciation. Il n'y a pas de réponse directe à la question de Pilate ; il dit quelque chose comme : je suis le roi dans la royauté des cieux. Pilate veut l'entendre de Lui-même, et l'on entend le : « Tu le dis » ; avec l'explication de ce que signifie la présence du roi de la royauté des cieux *sur la Terre* : ce qui est là essence ou être, devient, par Lui, ici *Alêtheia*, c'est-à-dire révélation, vérité non cachée, une vérité non exposée à l'oubli. Pilate le questionne dans ces circonstances sur l'*Alêthéia*.

Jésus *ne* fait *qu'* informer Pilate de sa royauté, en tout cas cela ne se passe pas devant ses accusateurs. Le gouverneur est convaincu que son interlocuteur n'a rien à voir avec les crimes politiques et il sent bien qu'il a devant lui un homme pur et sage, peut-être même davantage ; c'est pourquoi ses questions et le dialogue dépassent le sujet de l'enquête judiciaire : « *Qu'est-ce que la vérité ?* » Pilate ne peut manifestement pas concevoir l'origine céleste, « *d'en haut* », de Jésus (Jn 18, 37) ; mais il sait que « *roi des Juifs* » signifie une sorte de rang

spirituel supérieur ; mais cela ne lui est pas connu qu'il a devant lui le même que celui qui est ainsi appelé, non seulement dans les traditions juives, mais aussi dans celles païennes qui lui sont plus connues et proches — Fils de Dieu.

Dans ces circonstances, Pilate veut libérer celui qui est devenu pour lui un Maître ; il ne lui trouve aucune faute (Jn 18, 39) ; il le dénomme même le « *Roi des Juifs* » et révèle avec cela pour la première fois en public qu'il ne conçoit pas ce titre dans une acception politique.

Après que cette tentative de libérer Jésus a échoué, il tente alors d'emprunter une autre voie. Il est certain que le silence de Jésus devant le tribunal juif lui était connu. C'est pour lui angoissant et incompréhensible que l'accusé renonce à toute défense. S'il témoignait publiquement de ce qu'il lui a dit, à Pilate, en toute confiance et dans un langage secret, il ne serait pas condamnable, du moins pas par Pilate. Il veut amener Jésus à témoigner publiquement qu'il est homme et seulement homme, qu'il revendique certes le rang ésotérique de roi des Juifs, mais qu'il n'est pas un agitateur du peuple. Pour Pilate, il est censé se comporter humainement et se défendre. La question « *Qu'est-ce que la vérité ?* » révèle que Pilate a compris la mission du porteur du logos « *Je suis né et je suis venu dans le monde...* ». Car s'il prenait cela au sérieux³, il serait contraint d'en tirer des conséquences qu'il pressent peut-être, mais dont le fondement est trop incertain. Il veut ainsi forcer Jésus à « mieux discerner », mais aussi se prouver à lui-même que celui qui se tient devant lui est un homme et rien d'autre ; un homme politiquement inoffensif. On pourrait dire aujourd'hui qu'il force ainsi l'homme dans le Dieu-homme à apparaître, à se confesser.

S'ensuivent la flagellation et l'humiliation ; le porteur du Logos se laisse faire. Pilate le fait paraître devant le peuple, couronné d'épines, vêtu d'un manteau de pourpre et portant les marques de l'humiliation, en disant : « *Voici l'homme* ». La déclaration semble avoir le sens décrit, pas un sens « plus profond ». Pilate dit : « Vous voyez bien, il est évident que c'est un homme ». Lorsque les chefs des prêtres et leur suite demandent la crucifixion, il absout Jésus pour la deuxième fois — les Juifs peuvent l'accabler sans son consentement, s'ils pensent qu'il s'agit d'une apostasie religieuse ; il sait qu'ils ne le feront pas. En cela, il ne se trompe guère.

Les Juifs veulent donc absolument qu'il soit condamné par Pilate et révèlent maintenant leur

3 Voir Anne Catherine Emmerich : celle-ci explique qu'il ne tient ni compte des graves avertissements de son épouse, Claudia Procula — qui possède encore une âme atavique, reliée au monde spirituel — et qu'il est aveuglé par sa fonction politique. *op. cit.*, À la page 254. *Ndt*

véritable accusation, passée sous silence jusqu'alors : "... Nous avons une loi et d'après cette loi, il doit mourir, car il s'est fait le Fils de Dieu » (Jn 19,

7). Avec cela Pilate prend conscience que la qualification « *le roi des Juifs* » équivaut quant à son sens à « Fils de Dieu ». « Quand Pilate entendit cette parole, il craignit davantage. » (Jn 19, 8). Le texte grec est pratiquement intraduisible à cet endroit ; il signifie aussi que « *son état d'angoisse le dévore* ». le « plus encore de peur » qu'elle renferme en grec, indique un état d'angoisse préexistant ; or, on ne peut comprendre cela qu'à l'instar d'une angoisse qui provoque une scission radicale en lui : le souci de procéder politiquement de manière correcte, et la peur — exhortée aussi par les visions des rêves de son épouse (Mt 27, 19)⁴ — voir même la panique, de jouer un mauvais rôle dans une affaire spirituelle d'importance. Prises en soi, ni l'une ni l'autre de ces attitudes n'aurait été problématique dans sa position de pouvoir : la vie d'un prédicateur itinérant juif coûtait moins chère à l'époque, et il n'aurait pas non plus été difficile pour ce pouvoir d'épargner sa vie. Mais d'un autre côté, il est encore sensibilisé et intéressé au spirituel — une combinaison d'états d'âme bien difficile à équilibrer.

Cela étant, il pose une troisième question à Jésus : « D'où es-tu ? » (Jn 19, 9). Et celui-ci se tait de nouveau. Pilate, concerné dans son pouvoir et dans le même temps, par son dilemme : « Tu ne me parles pas. (Tu ne m'annonces pas la vérité?) Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te crucifier et celui de te relâcher ? » (Jn 19, 10). La réponse de Jésus ne se réfère directement qu'au pouvoir : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, s'il ne t'était donné d'en haut ; c'est la raison pour laquelle celui qui m'a livré à toi porte un plus grand péché. » (Jn 19, 11) Cette phrase n'a de sens que si Pilate laisse crucifier celui qui lui a été livré ; sinon, Pilate n'a absolument rien à se reprocher. Et Pilate va apprendre très vite qu'il n'a pas le pouvoir de le libérer, bien qu'il le veuille ; il a seulement le pouvoir — d'en haut — de le faire crucifier.

La réponse de Jésus provoque chez Pilate — qui n'en est peut-être tout d'abord pas totalement conscient, mais cela lui devient de plus en plus clair au cours du déroulement de l'événement — qu'il ne lui reste plus que deux manières pour agir à présent. Tout d'abord, le doute sur la réalité d'une faute de la part de l'accusé se transforme par le silence juridiquement inconcevable de Jésus, par ses paroles, dans le premier entretien et surtout par sa dernière réponse, dans une sorte de certitude : il

est cela [le roi des Juifs, ndt]. Il est aussi clair pour Pilate que ce prisonnier particulier ne veut pas éviter la mort ; et ainsi voit-il les deux possibilités : d'une part, s'il est inévitable de le laisser à la crucifixion, cela est abandonné à une puissance divine, et lui Pilate, ensuite, n'est guère responsable dans ce cas ; D'autre part, et toujours dans l'esprit de ce qui précède, il va à nouveau tenter de le sauver, et ainsi, comme d'autres gestes, de tirer au clair son innocence. En fin de compte, le doute subsiste peut-être encore en lui qu'il se soit trompé, mais cela doit apparaître au plus tard lors de la crucifixion : s'il est vraiment « *d'en haut* », alors Jésus ne peut pas mourir comme un homme. En tout cas, lors de l'emprisonnement et de la flagellation, le dieu ne se montre pas ; se montrera-t-il lors de la crucifixion ?

Sans ce cheminement de réflexions, le texte : « Dès lors, Pilate cherche à le relâcher... » (Jn 19, 12), ne serait guère compréhensible. Il avait déjà tenté de libérer Jésus à deux reprises auparavant. « Dès lors » signifie qu'à présent, il a acquis un nouveau discernement, il est presque certain de ce qu'il en est avec Jésus ; *Le roi des Juifs* est le même que *le fils de Dieu*, et celui-ci lui a montré, à Pilate, ce qui arrivera et ce qui doit arriver.

Après que Pilate a voulu considérer Jésus comme un homme et le relâcher, mais que ce dernier ne le laissa pas faire — il ne se comporte toujours pas comme un être humain — Pilate tente maintenant de se rendre compte qu'il est un Dieu et de faire en sorte que son destin, voulu par une puissance supérieure, se déroulat sans qu'il n'en soit lui-même responsable. Pilate devra bientôt apprendre que l'accusé énigmatique ne répond pas non plus à ces attentes ; ni par l'une, ni par l'autre. Il faut le comprendre comme un "scandale". Cela implique une nouvelle idée : il n'est ni seulement homme, ni seulement Dieu. (À suivre)

Die Christengemeinschaft, 2/1989

(Traduction Daniel Kmiecik)

4 Si la version grec du testament de Matthieu est bien la traduction de la première version en araméen, il est sans doute le mieux placé pour « en être informé » : Claudia Procula se « convertira » à la suite de ces événements à la foi en la résurrection et restera longtemps en relation amicale avec Paul, d'après A. C. Emmerich. *Ndt*